



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **21 SEPTEMBRE 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0272**

Camping de la base de loisirs intercommunale de La Terrasse - Tarifs applicables à compter du 18 décembre 2026

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 11
Absents : 2
(Jean-Claude BOREL-GARIN et Jean-Noël COLLE)
Excusés : 11
Pour : 72
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

23 SEP. 2026

et publié le

23 SEP. 2026

Secrétaire de séance :
Delphine PERREAU

Le lundi 21 septembre 2026 à 15 heures 00, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 14 septembre 2026.

Présents : Henri BAILE, Pierre BARUZZI, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Margaux BERLIOZ, Anne-Françoise BESSON, Jérôme BIGLIA, Clément BONNET, Dominique BONNET, Théodore BONNET-GAMARD, Coralie BOURDELAIN, Régine BOURGEOIS, Marieke BUNTINX, Jean-Marie CABRIERES, Marc CECON, Karim-Eugène CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Dominique CLOUZEAU, Cécile CONRY, Arthur CULLATI, Agnès DUPON, Christophe DURET, Laure FAYOLLE, Thierry FEROTIN, Sandrine GAUCHON, Philippe GENESTIER, Martin GERBAUX, Marc GRAMBIN, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Martine KOHLY, Françoise LANNOY, Floriane LATRAYE, Séverine LE BIHAN, Pascal LEMOINE, Hervé LENOIRE, Cédric LESCURE, Philippe LORIMIER, Céline MEKHMUKH, Laurie MENGUY, Jean-Marc MICHEL, Françoise MIDALI, Michel MIET, Rebecca NALLET, François OLLEON, Céline PAVAROTTI, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Marc ROSSET, Jean-Luc ROUX, Olivier SALVETTI, Franck SGAMBATO, Myriam SIMONAZZI, Brigitte SORREL, Christophe SUSZYLO, Agnès TIMONER

Pouvoirs : Yannick BOUCHET-BERT-PEILLARD à Clément BONNET, Claude COCQUET à Cécile ROBIN, Pierre-Jean CRESPEAU à Pierre BARUZZI, Laurent DESGOUIS à Martin GERBAUX, Jean-Yves GAYET à Olivier SALVETTI, Virginie GRAS à Patricia BELLINI, Caroline HALLE à Jean-François CLAPPAZ, Jérôme LARDIERE à Laurie MENGUY, Stéphane MALARD à Marc GRAMBIN, Eric ROETS à Françoise LANNOY, Martine VENTURINI à Arthur CULLATI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de gestion d'équipements de loisirs,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2025-0441 du 15 décembre 2025 relative aux tarifs applicables à compter du 04 janvier 2026 pour la location de chalets et l'accueil hivernal de camping-cars,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2026-0044 du 02 février 2026 relative aux tarifs des emplacements à compter du 1^{er} avril 2026,

Monsieur le Président rappelle que la communauté de communes gère en direct depuis le 1^{er} mars 2023 le camping intercommunal de la base de loisirs de La Terrasse.

Le camping fait l'objet d'un budget annexe, par conséquent celui-ci doit être équilibré. Il convient donc, en lien notamment avec les dépenses prévisionnelles, d'ajuster la tarification applicable pour l'année 2027, en tenant compte de l'inflation attendue et du renforcement des services proposés.

Ainsi, Monsieur le Président, propose au Conseil communautaire :

- **D'approuver la grille tarifaire applicable à compter du 18 décembre 2026 pour la location des chalets et l'accueil en autonomie de camping-cars (sanitaires fermés),**
- **D'approuver la grille tarifaire applicable à compter du 1^{er} avril 2027 pour les emplacements de camping,**
- **D'abroger à compter du 18 décembre 2026 la délibération n° DEL-2025-0441 du 15 décembre 2025 relative aux tarifs de location des chalets,**
- **De l'autoriser à signer tous les documents afférents à cette affaire.**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **21 SEP. 2026**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TARIFS EMBLEMENTS ANNEE 2027						
TVA 10 % sauf mention contraire						
Arrivée à partir de 14h Départ avant 11h Enfants de moins de 4 ans : gratuit Les clients qui passent au moins une nuit au camping ont accès gratuit à la plage pendant leur séjour lorsque celle-ci est ouverte au public, sauf mention contraire. Taxe de séjour incluse (0,22 € pour l'année 2026) sauf mention contraire.	Les dates indiquées concernent le jour d'arrivée			Accusé de réception en préfecture 038-200018166-20260921-DEL-2026-0272-DE Date de rétrotransmission : 23/09/2026 Date de réception préfecture : 23/09/2026		
	Moyenne saison			Haute saison		
	du 01/04/2027 au 02/07/2027 du 27/08/2027 au 31/10/2027			Du 03 juillet au 26 août 2027		
	Tarif TTC 2026	Tarif HT 2027	Tarif TTC 2027	Tarif TTC 2026	Tarif HT 2027	Tarif TTC 2027
Tarif par nuitée sauf mention contraire - TVA à 10 % sauf mention contraire. Accès aux douches et sanitaires inclus. <i>Price by night. Tourist tax non included. Access showers and toilets included</i>						
Emplacement + tente OU véhicule léger Pour les vélos, emplacement offert si tente installée au sein de l'espace "tentes cyclo" (emplacement partagé) <i>tent pitch OR 1 vehicle</i>	4,50 €	4,18 €	4,60 €	6,00 €	5,55 €	6,10 €
Emplacement + camping-car/caravane <i>Pitch + motorhome/caravan/van</i>	6,50 €	6,00 €	6,60 €	8,00 €	7,45 €	8,20 €
Électricité (10 ampères) - tarif par nuitée <i>Electricity (10 amps) – price per night</i>	4,80 €	4,55 €	5,00 €	4,80 €	4,55 €	5,00 €
Adulte - tarif par personne/nuitée - taxe de séjour en sus <i>Adults (18+) – price per night – tourist tax not included</i>	6,28 €	5,89 €	6,48 €	8,00 €	7,44 €	8,18 €
Enfant (+ 4 ans ; - 18 ans) - tarif par nuitée L'accueil de mineurs de 16 à 18 ans seuls est soumis à la présentation d'une autorisation des représentants légaux. Les mineurs de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable. <i>Child (aged 4–17) – price per night</i>	4,00 €	3,64 €	4,00 €	5,00 €	4,55 €	5,00 €
Animal (selon règlement intérieur - tarif par nuitée) <i>Pet</i>	2,00 €	1,82 €	2,00 €	2,00 €	1,82 €	2,00 €
Véhicule léger sur l'emplacement - y compris van de - de 2m <i>Vehicle</i>	3,00 €	2,73 €	3,00 €	4,00 €	3,64 €	4,00 €
Tente supplémentaire sur emplacement <i>Extra tent on the pitch</i>	2,50 €	2,27 €	2,50 €	3,00 €	2,73 €	3,00 €
Départ tardif (après 12h et avant 19h - tout départ après 19h entraîne la facturation d'une nuitée complète)	6,00 €	5,45 €	6,00 €	7,00 €	6,36 €	7,00 €
Dose lessive écocertifiée pour machine à laver (TVA à 20 %)	1,50 €	1,25 €	1,50 €	1,50 €	1,25 €	1,50 €
Location cabanétapes 1 ou 2 pers. (par nuitées) - Taxe de séjour en sus <i>Cabanetapes rental for 1 or 2 people - tourist tax not included</i>	25,00 €	22,73 €	25,00 €	30,00 €	27,27 €	30,00 €
Location réfrigérateur (par jour - TVA à 20 %)	4,00 €	3,33 €	4,00 €	4,00 €	3,33 €	4,00 €
Location adaptateur électrique prise CEE (TVA à 20 %) - tarif par nuitée - caution 15 €	1,00 €	0,83 €	1,00 €	1,00 €	0,83 €	1,00 €
Vente d'adaptateur électrique prise CEE (tva à 20 %) <i>Sale of CEE plug adaptors (20% VAT)</i>	15,00 €	12,50 €	15,00 €	15,00 €	12,50 €	15,00 €
Visiteur supplémentaire (sans accès à la plage) - tarif par jour selon règlement applicable - facturation pour les visites de 4h au plus dans la limite du créneau horaire 09h - 22h30	2,00 €	1,82 €	2,00 €	2,00 €	1,82 €	2,00 €
Forfait vidange-remplissage camping-car - tarif à l'unité pour les clients de passage	4,00 €	4,55 €	5,00 €	5,00 €	4,55 €	5,00 €
Machine à laver ou sèche-linge, tarif par jeton (1 jeton = 1 utilisation) - TVA 20 %	4,20 €	3,50 €	4,20 €	4,20 €	3,50 €	4,20 €
Forfait saison 2 personnes (tente, caravane ou camping-car) valable pour 6 mois consécutifs entre le 01/04 et le 31/10 - forfait non proratisable - électricité comprise. Payable en 6 fois (1/6° par mois) - Accès borne de vidange inclus dans la limite de 30 jetons	2.196 €TTC soit 1.996,36 €HT payable en 6 fois 366 €TTC. Taxe de séjour incluse					
Option hivernage pour les souscripteurs d'un forfait saison 2 pers.	200 €TTC soit 181,82 €HT					
Tarif spécial FFCC, ACSI ou partenariat à venir. Forfait 2 personnes, camping-car ou caravane, électricité et animal - <u>taxe de séjour incluse</u> - disponible uniquement hors haute saison	20,00 €	19,09 €	21,00 €	na	na	na
Tarification spéciale accueil camping-car durant fermeture sanitaires (hiver) - Du 01/11/2026 au 31/03/2027 - <u>taxe de séjour en sus</u> - les suppléments s'appliquent (personnes suppl., animal...)	15,00 €	13,64 €	15,00 €	na	na	na
Tarif spécial événements dont Le Grésivaudan est partenaire, associations, clubs, fondations et assimilés par personne et par nuitée, sous réserve de validation préalable par le responsable du site. L'accueil des groupes est soumis à l'agrément du responsable, notamment vis-à-vis des risques de trouble à la tranquillité du camping. <u>Taxe de séjour en sus au tarif délibéré (0,22 € pour 2026).</u>	5,00 €	4,64 €	5,10 €	5,50 €	5,09 €	5,60 €

TARIFS CHALET A COMPTER DU 18 DECEMBRE 2026

Heure d'arrivée : à partir de 16h Heure de départ : avant 11h		PERIODES					
		Moyenne saison			Haute saison		
		Du 18 déc. 2026 au 2 janvier 2027 Du 3 avril au 2 juillet 2027 Du 27 août au 19 septembre 2027			Du 3 Juillet au 26 août 2027		
Les clients en chalet disposent d'un accès gratuit à la plage lorsque celle-ci est ouverte au public, sur la base d'un accès par nuitée et par personne enregistrée.							
LOCATION A LA NUITEE (TVA - 10% - mini 2 ou 3 nuits selon période)		Tarif TTC 2026	Tarif HT 2027	Tarif TTC 2027	Tarif TTC 2026	Tarif HT 2027	Tarif TTC 2027
Tarif une seule nuitée. Uniquement en séjour "dernière minute" = réservation maximum 48h avant le début du séjour	4 places	90,00 €	83,64 €	92,00 €	115,00 €	106,36 €	117,00 €
	4/6 places	105,00 €	97,27 €	107,00 €	130,00 €	120,91 €	133,00 €
	6/8 places	125,00 €	116,36 €	128,00 €	160,00 €	149,09 €	164,00 €
A partir de 2 ou 3 nuits. Tarif par nuitée. Minimum 3 nuitées durant les vacances scolaires ainsi qu'en mai et durant la coupe Icare, minimum 2 nuitées le reste de l'année sauf disponibilité de "dernière minute". Dans ce cas, possibilité selon le planning des réservations de louer à la nuitée 48h max. avant le début du séjour (cf. tarif ci-avant)	4 places	70,00 €	64,55 €	71,00 €	93,00 €	86,36 €	95,00 €
	4/6 places	75,00 €	70,00 €	77,00 €	103,00 €	95,45 €	105,00 €
	6/8 places	99,00 €	90,91 €	100,00 €	134,00 €	124,55 €	137,00 €
Remise séjour 7 nuits et +		-	-	10%	-	-	10%
Arrivée tôt ou départ tardif. Tarif applicable pour les personnes souhaitant prendre possession du chalet entre 12h et 16h ou souhaitant le restituer entre 12h et 16h. Uniquement sur demande préalable et sous réserve de disponibilité, TVA 10%		40,00 €	36,36 €	40,00 €	50,00 €	45,45 €	50,00 €
Taxe de séjour en supplément pour les chalets au tarif de 0,22 €/nuit/adulte							
SUPPLEMENTS - TVA variable		Tarif TTC 2026	TARIF HT 2027	TARIF TTC 2027			
Les suppléments "emplacement" s'appliquent (hors animal)							
Animal (les animaux de compagnie ne doivent pas aller dans les chambres et sanitaires) - TVA 10%		4,00 €	3,64 €	4,00 €			
Kit bébé : lit pliant + chaise haute - tarif/nuitée - TVA 20%		3,00 €	2,50 €	3,00 €			
Kit draps jetables 1 place (TVA à 20 %)		8,50 €	7,08 €	8,50 €			
Kit draps jetables 2 places (TVA à 20 %)		10,50 €	8,75 €	10,50 €			
Kit linge de toilette 1 personne (TVA à 20%) comprenant 1 serviette 50 x 70 cm + 1 serviette 70 x 120 cm		8,00 €	6,67 €	4,00 €			
Versement d'arrhes représentant 30% de la réservation et au minimum la 1ère nuitée		30% du montant total du séjour réservé et minimum le 1ère nuit					
Caution dégradation (chèque, espèces ou CB) - non soumis à TVA		300 € par chalet, caution restituée à l'issue du séjour si le chalet est rendu sans dégradation ni casse.					

Réservation pour association, club sportif, fondation ou assimilé : 10% de remise sur le tarif de location (cumulable avec la remise 10% séjour 7 nuits et +)

Moyens de paiements : espèces, carte bancaire, chèques vacances papier ou connect, virement, chèque local du Grésivaudan

Pour les réservations en ligne, moyens de paiement acceptés : carte bancaire ou chèques vacances connect

Les chèques bancaires ne sont pas acceptés (hors caution)